INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
Cité administrative – Place notre Dame Delayre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

INSCRIPTIONS ET MODALITES DE SELECTION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
MARDI 10 JUIN 2025

CLOTURE DES INSCRIPTIONS
MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

ENVOI DES CONVOCATIONS ENTRETIEN ORAL
SEMAINE 39

EPREUVE ORALE (sous réserve de modifications)
SEMAINE 42

RESULTAT FINAL (sous réserve de modifications)
Affichage à l'IFAS + diffusion sur le site ch-ambert.fr + envoi par courrier à chaque candidat
20 Octobre 2025

RENTREE EN FORMATION
Lundi 5 JANVIER 2026

Selon les nouvelles modalités de l'Arrêté du 10 Juin 2021, la sélection des candidats sera effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien oral destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

(*) Attention : si vous ne recevez pas de convocation 5 jours avant le déroulement des épreuves, vous devez impérativement contacter le secrétariat de l'institut.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
Cité administrative – Place notre Dame Delayre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez compléter et renvoyer le dossier d'inscription ci-joint par voie dématérialisée ou par voie postale.

IMPORTANT :

Les candidats titulaires d'un diplôme permettant une dispense de formation prévue à l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 (*voir Annexe VII ci-dessous)*

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté NOR : SSAH2110960A - Annexe VII

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

"Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :
1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.
Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allégement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. "

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)
BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)
BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)
ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)
ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")
Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)
ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)
AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)
Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
Cité administrative – Place notre Dame Delayre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

INSCRIPTION IFAS

En première partie de ce document :

- **Les modalités d'inscription (sélection + entretien)**
- **La constitution du dossier d'inscription**

En application de la décision du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, nous vous informons que l'IFAS d'Ambert disposera de **30* places en formation d'aide-soignant(e) pour la rentrée du 5 janvier 2026.**

***** Un minimum de 20% des places autorisées par la Région, par institut de formation, est réservé aux agents relevant de la formation professionnelle continue justifiant :

- d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics.
- ou à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein.

Ce chiffre est susceptible de varier.

MODALITES D'INSCRIPTION

Conformément à l'Arrêté du 10 Juin 2021, relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, le candidat doit :

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Suivre la procédure de sélection.

Conditions de sélection :

- Renvoyer votre dossier à l'institut de formation d'Ambert avant le **Mardi 10 septembre 2025 (minuit)**.

Attention à renvoyer un dossier **complet** : soit par « voie dématérialisée » (mail), soit par voie postale (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier d'inscription réceptionné à l'IFAS après la date de clôture des inscriptions sera refusé. Ce refus sera notifié par courrier.

ENTRETIEN ORAL D'ADMISSION

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Les résultats de la sélection seront affichés à l'Institut et consultables sur le site internet du Centre Hospitalier d'Ambert (www.ch-ambert.fr rubrique IFAS). Tous les candidats seront aussi personnellement informés par écrit de leurs résultats.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

ADMISSION DEFINITIVE

Important : Le candidat dispose **d'un délai de 7 jours ouvrés** pour valider par écrit son inscription à l'Institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Un report d'admission est accordé soit :

- de droit par le Directeur de l'Institut dans certaines situations particulières (Art 13 nouveau – Arrêté du 7 avril 2020 (modifié le 12 avril 2021) : de congé de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débuter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer par écrit son intention de reprendre sa scolarité à la dite rentrée.

CONDITIONS FINANCIERES

Coût de la formation :

- ✓ **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats mentionnés au I de l'article 1er**
- ✓ **Frais du coût de la formation : 7 700€ l'année pur un cursus complet ou 11,50€ de l'heure pour les cursus partiels.**
  Critères ouvrant droit à la gratuité de la formation d'aide-soignant : Tous les jeunes en poursuites d'études et les demandeurs d'emploi, inscrits dans un institut de formation autorisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, peuvent bénéficier du financement du coût pédagogique de leur formation.

L'ADMISSION DEFINITIVE DANS L'INSTITUT EST SUBORDONNEE A LA PRODUCTION

- ✓ Avant la date d'entrée au premier stage, **d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

- ✓ Une visite médicale est à programmer auprès d'un médecin agréé.

Concernant la vaccination hépatite B, important :

Attention à bien prévoir les délais nécessaires à la vaccination : L'entrée en stage en établissement de santé est impossible si le candidat n'est pas à jour de sa couverture vaccinale, ce qui entrainerait aussi la perte du bénéfice de son admission en formation.

La réglementation indique que les élèves sont soumis aux mêmes exigences vaccinales que les professionnels, notamment en ce qui concerne la **vaccination contre l'hépatite B** : « la preuve de l'immunisation doit être apportée par la présentation du dosage des marqueurs sériques de l'hépatite B ».

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
Cité administrative – Place notre Dame Delayre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION RENTREE JANVIER 2025

Tout dossier incomplet, non-conforme ou parvenu après la date limite sera refusé.
(Ce refus sera notifié par courrier).

Votre **dossier complet** est à envoyer par voie dématérialisée (à ifas@ch-ambert.fr) ou à adresser par la Poste au plus tard **le mardi 10 septembre 2025 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
14 Avenue George Clémenceau - BP 74
63600 AMBERT

Le dossier d'inscription comporte les pièces suivantes :

1. Fiche d'inscription 2026 dument complétée et signée (pages 9 et 10)

2. Photocopie d'une **pièce d'identité en cours de validité*** :
- Recto et verso de la carte nationale d'identité,
- ou du passeport,
- ou d'une carte de résident,
- ou d'un titre de séjour.

* Dans le cas où votre document n'est plus valide, nous faire parvenir :
- la photocopie du document périmé,
- l'attestation de demande de renouvellement délivrée par l'administration (mairie...)

3. Une lettre de motivation manuscrite ;

4. Un curriculum vitae ;

5. Un document manuscrit relatant, *au choix du candidat*, soit :

- une situation personnelle ou professionnelle vécue,
- un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

NB : Ce document ne doit pas excéder deux pages.
Il doit être lisible et structuré.
Il doit être personnel et non plagié.

6. Selon la situation du candidat, **la copie des originaux de ses diplômes** ou **titres** traduits en français ;

7. Le cas échéant, **la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires** ;

8. Selon la situation du candidat, **les attestations de travail**, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;

9. Pour les ressortissants étrangers, une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;

10. Les candidats peuvent joindre **tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle** (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

NB : Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
Cité administrative – Place notre Dame Delayre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AIDE SOIGNANT AMBERT
RENTREE JANVIER 2026

Veuillez renseigner impérativement toutes les rubriques de la présente fiche et fournir toutes les pièces citées précédemment sous peine de rejet du dossier.

Nom de naissance : .....
Nom usuel ou marital : .....
Prénoms : (tous les prénoms de l'état civil) .....
Sexe : **Masculin** ☐
Féminin ☐
Date et lieu de naissance : .....
Situation Familiale : .....
Adresse (où vous êtes toujours joignable) : .....
.....
Téléphone fixe : ..... **Téléphone portable :** .....
E-mail : .....@.....

Niveau d'études : .....
Etudes suivies en 2024 et en 2025 : .....
Diplômes obtenus : .....
Année d'obtention : .....
Préparation à la sélection d'entrée en IFAS : **OUI :** ☐ **NON :** ☐
Si Oui par quel Organisme :.....
L'année de Formation :.....

Présentez-vous une situation de handicap ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, bénéficiez-vous d'une notification pour des aménagements spécifiques, établie par un médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département de résidence ? OUI ☐ NON ☐

Votre statut actuel		
☐ **Salarié (e)**	**Lieu :**.....	
☐ **Demandeur d'emploi**	☐ **Indemnisé(e)**	☐ **Non Indemnisé(e)**
☐ **Etudiant(e)**	**Lieu :**.....	
☐ **Autre**	**Précisez :**.....	

Je, soussigné (e) ....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur le présent document.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
Cité administrative – Place notre Dame Delayre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

En vue de la parution des Résultats d'Admission sur Internet :

J'autorise ☐ **ou n'autorise pas** ☐

Le service organisateur du concours d'entrée à l'IFAS à publier mes noms et prénoms sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats d'admission.

A……..Le……2024

Signature du candidat :